

Informations de base	
<b>2024/2589(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Détermination du montant des redevances de supervision à percevoir par le superviseur principal auprès des prestataires tiers critiques de services TIC et des modalités de paiement de ces redevances  <b>Subject</b>  2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques	

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
22/02/2024	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2024)00902</a>	
22/02/2024	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
28/02/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/05/2024	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2024/2589(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Sous-type de procédure</b>	Examen d'un acte délégué
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	ECON/9/14256

Portail de documentation
Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2024)00902	22/02/2024	